



**PROCÈS-VERBAL
A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2024, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de MAI, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU
et MMES GARCIA, HUET, BUSTON, PLOQUIN.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 16/05/2024. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15/04/2024 a été transmis par écrit aux élus le 16/05/2024. Le fil conducteur de la réunion du 22/05/2024 a été transmis par écrit aux élus le 16/05/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2024.

Excusé :

Représenté :

Absente : Laurence PLOQUIN arrive au point 3.1) DCM n°2024-22 – Délégation de non-valeur au Maire

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) DCM n°2024-21 - Approbation du compte-rendu du 15 avril 2024 (Annexe 1)
- 3) Délibérations
 - **Administration générale :**
 - 3.1) DCM n°2024-22 – Délégation non-valeur au maire
 - 3.2) DCM n°2024-23 – Adoption du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil
 - **Enfance :**
 - 3.3) DCM n°2024-24 – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire (2024-2025)
 - 3.4) DCM n°2024-25 – Tarifs municipaux (Restaurant scolaire)
 - **Finances locales :**
 - 3.5) DCM n°2024-26 – Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation 2024 (DGD) pour la restructuration et l'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021
 - 3.6) DCM n°2024-27 – Programme annuel des coupes de bois - Année 2025
 - 3.7) DCM n°2024-28 – Encaissement de recettes : intégration de chèques (repas des aînés)
 - 3.8) DCM n°2024-29 – Décisions modificatives n°1 – Budget principal (Amortissement du compte 2041582 suite à versement de subvention en 2023)
 - 3.9) DCM n°2024-30 – Décisions modificatives n°2 – Budget principal (Réfection toit complexe sportif-Devis complémentaire)
 - **Ressources humaines :**
 - 3.10) DCM n°2024-31 – Adhésion de principe au service d'intérim territorial du CDG37
 - 3.11) DCM n°2024-32 – Mise à jour du tableau des effectifs
- 4) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature
- 5) Dates à retenir :
 - vendredi 24 mai à 9h30 : réunion révision du PLU
 - vendredi 31 mai à 20h au stade : AG Foot
 - samedi 1er juin à 12h : repas des AFN
 - dimanche 9 juin : élections européennes
 - jeudi 13 juin à 9h : réunion révision PLU avec les PPA
 - vendredi 21 juin en fin d'après-midi sur le parvis de la Mairie : fête de la musique
- 6) Questions diverses à ajouter et tour de table
- 7) Rappel des dates des prochaines réunions :
 - Réunion de travail : non fixée à ce jour
 - CM : Mercredi 26 juin 2024 à 18h30

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera **Jeannine HUET**, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2024-21 - Approbation du procès-verbal du 15/04/2024

Suite à l'ouverture de séance à 18h30, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 15 avril 2024 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1) DCM n°2024-22 – Délégation de non-valeur au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Résultat du vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
 - o D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100€.

Pour rappel, le seuil fixé par délibération du Conseil Municipal ne peut être supérieur au seuil de 100 € fixé par le décret n° 2023-523.

Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

3.2) DCM n°2024-23 – Adoption du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (2024-2028)

Dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021 sur son territoire, la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil a souhaité se doter d'un Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES).

Le PCSES est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique en matière culturelle et notamment dans le domaine de la lecture publique. Au-delà de la simple programmation liée à la restructuration et à l'extension de l'équipement, le PCSES de Saint-Nicolas-de-Bourgueil détermine les grands axes de fonctionnement de la bibliothèque pour une période d'au moins cinq ans.

Ce document stratégique a fait l'objet d'une concertation entre les bénévoles, les services de la collectivité et les élus. Il permettra aux équipes de disposer d'une feuille de route très claire et sans ambiguïté. Ce document est le préalable à tout projet conduit par une équipe de lecture publique

Le PCSES fait état du diagnostic du contexte local et développe le projet relatif au nouvel équipement. Deux axes sont notamment développés dans ce PCSES concernant d'une part, la bibliothèque comme élément structurant du développement rural de Saint Nicolas de Bourgueil et, d'autre part, la bibliothèque comme lieu de culture et de sociabilité tant pour les administrés que pour les élèves de l'école des vignes.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Manifeste de l'UNESCO pour la Bibliothèque publique adopté à Paris le 29 novembre 1994 ;

Vu la Charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques ;

Vu l'avis de la Commission Culture et Communication ;

Considérant qu'il convient que le projet de PCSES soit adopté par l'assemblée délibérante de la collectivité ;

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE :**

- **D'ADOPTER** le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil (2024-2028) tel que ci-annexé.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ENFANCE

[3.3 | DCM n°2024-24 – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire \(2024-2025\)](#)

Madame l'adjointe en charge de la commission enseignement et vie scolaire présente le projet du nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire qui a préalablement été étudié en commission et présenté en réunion de travail préparatoire à ce Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de revoir le règlement intérieur qui a pour objectif de fixer les règles pour la restauration scolaire à compter la rentrée scolaire 2024/2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié,

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur et de l'autoriser à le signer.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié pour la rentrée scolaire 2024/2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur de la restauration scolaire tel que présenté à l'assemblée délibérante et tous les documents liés à ce dossier.

A titre d'information, les pièces relatives à l'inscription annuelle pour la restauration scolaire pourront être téléchargeables sur le site internet et à rendre obligatoirement à la Mairie pour validation.

[3.4 \] DCM n°2024-24 – Tarifs municipaux \(restaurant scolaire\)](#)

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs des repas de la cantine.

Il propose d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 2 septembre 2024.

Vu la délibération n° 2023-35 du 9 juin 2023 fixant les tarifs municipaux du restaurant scolaire,

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	Repas enfant allergique (repas fourni par les parents)	Repas occasionnel	Repas adulte
3.60€	2.00 €	4.40€	5.80 €

FINANCES LOCALES

[3.5 \] DCM n°2024-26 – Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation 2024 \(DGD\) pour la restructuration et l'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021](#)

Le Conseil Municipal,

Au vu de l'estimatif prévisionnel des dépenses transmis par le maître d'œuvre, ATELIER RVL concernant les travaux de restructuration et d'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021, située 3, rue du Clos Caslot, qui sont prévus au budget primitif 2024 de la commune et qui peut bénéficier **de la Dotation Générale de Décentralisation 2024 au titre du concours particulier.**

Vu l'article L 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation Générale de Décentralisation 2024,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de la Région auprès de la DRAC Centre Val de Loire au titre de la Dotation Générale de Décentralisation 2024, dans le cadre de l'opération des travaux de restructuration et d'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021.

En parallèle, le Conseil Municipal a adopté ce jour par délibération n°2024-23, le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social de la bibliothèque (PCSES).

Il est rappelé aux membres du conseil les orientations du PCSES, à savoir :

- élaborer un document qui décrit les orientations d'un établissement à moyen terme (trois à cinq ans en général) ;
- à prioriser son action ;
- à réfléchir sur l'identité de l'établissement, définie en fonction des publics auxquels il s'adresse.

Ce PCSES permettra donc :

- d'accompagner la collectivité dans son projet architectural lié à la future bibliothèque,
- de bénéficier de subventions de fonctionnement et d'investissement. de répondre aux attentes des habitants,
- de fédérer le projet de service avec et entre les différents acteurs internes à la collectivité (élu, agents municipaux) et externes (DRAC, Région, Département) mais aussi en concertation avec les publics,
- de concevoir les objectifs culturels, sociaux, éducatifs du service,
- d'analyser les forces et les faiblesses de la bibliothèque actuelle,
- de définir les outils de mise en œuvre.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est arrêté à **1 510 568,00 € HT** incluant les travaux de reconstruction de 1 391 577,00 € HT (lots estimés), les honoraires de la maîtrise d'œuvre et OPC pour 87 300,00 € HT, les honoraires d'assistance à maîtrise d'œuvre pour 12 431,00€ HT, les différents contrôles réglementaires pour 18 260,00 € HT, les frais annexes (annonces marchés publics) pour 1 000,00€ et le financement de l'opération s'établit ainsi :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Assurance		500 404,02	33,12%
Emprunt		500 000,00	33,10 %
Autofinancement		48 606,70	3,22%
<i>Sous-total autofinancement</i>		<i>1 049 010,72</i>	<i>69,44%</i>
SIEIL	Appel à projet sobriété énergétique des bâtiments publics 2025 à solliciter	50 000,00	3,31 %
Région	DGD 2024 sollicité (DRAC)	30 000,00	1,99 %
Région	Fond vert 2025 à solliciter	50 000,00	3,31 %
État	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 à solliciter	250 000,00	16,55 %

Conseil départemental	FDSR 2025 à solliciter : Enveloppe socle + projet	26 725,00	1,77 %
Communes de l'Indre-et-Loire	Dons (privés + communes et EPCI du département)	54 832,28	3,63 %
<i>Sous-total subventions publiques</i>		<i>461 557,28</i>	<i>30,56 %</i>
TOTAL HT		1 510 568,00 €	100%

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1 (PELGER)

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

- **ADOpte** l'opération de travaux de restructuration et d'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de la région auprès de la DRAC Centre Val de Loire à son montant maximal, au titre de la **DotatIon Générale de Décentralisation 2024 au titre du concours particulier**, pour la réalisation de l'opération de travaux de restructuration et d'extension de la bibliothèque suite à la tornade du 19/06/2021.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et de signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au BP 2024 du Budget Principal sur les fonds propres de la commune, d'un emprunt et du remboursement de l'assurance.

3.6] DCM n°2024-27 – Programme annuel des coupes de bois – Année 2025

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. ROBILLARD, de l'Office National des Forêts (ONF), concernant les coupes à asseoir en 2025 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 au martelage des coupes désignées ci-après.
- **PRÉCISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Délivrance (volume estimé)	Mode de commercialisation
Coupes réglées	24a	252	En bloc et sur pied
	25a	589	
	45u	525	

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire ou son représentant **assistera** aux martelages des parcelles.
- **INDIQUE** que l'exploitation des parcelles vendues se fera sous la responsabilité des trois garants solidaires et responsables, à savoir :
 - o M. Sébastien BERGER,
 - o M. Éric DAUZON,
 - o M. Jean-Michel PELGER.

3.7) DCM n°2024-28 – Encaissement de recettes : intégration de chèques (repas des aînés)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'organisation du repas des aînés, deux chèques de 25 € chacun et de l'espèce pour 25€ sont à encaisser. Ils correspondent à la participation demandée aux conjoints de moins de 75 ans des personnes ayant participé au repas, la commune offrant le repas aux personnes âgées de 75 ans et plus. Il est ainsi proposé d'encaisser ces chèques et ces espèces et de comptabiliser la recette d'un total de 75 € à l'article 75888 « autres produits divers de gestion courante » du budget communal.

Entendu le Maire en ses explications complémentaires,

Résultat du vote :

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** de comptabiliser en recette les deux chèques et les espèces de participation au repas des aînés.
- **DIT** qu'ils seront comptabilisés à l'article 75888 du budget communal à intervenir.

3.8) DCM n°2024-29 – Décisions modificatives n°1 – Budget principal (Amortissement du compte 2041582 suite à versement de subvention en 2023)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour amortir cette année, une subvention versée en 2023 au compte 2041582 (travaux de renouvellement de l'éclairage public – RP Vilatte et relatif à 3 luminaires pour 1 073,98€ - VOI194), il y a lieu pour émettre le titre et le mandat qui n'étaient pas prévus au Budget prévisionnel de l'exercice, d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023	214,80	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 023	214,80	0,00	0,00	0,00
D-042-6811	0,00	214,80	0,00	0,00
TOTAL D 042-6811	0,00	214,80	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	214,80	214,80	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
R-021	0,00	0,00	214,80	0,00

TOTAL R 021	0,00	0,00	214,80	0,00
R-040-28041582	0,00	0,00	0,00	214,80
TOTAL R 040-28041582	0,00	0,00	0,00	214,80
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00	214,80	214,80
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00€

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

[3.9\) DCM n°2024-30 – Décisions modificatives n°2 – Budget principal \(réfection du toit du complexe sportif-Devis complémentaire\)](#)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir effectuer le règlement de la réfection du toit du complexe sportif avec un coût supplémentaire vis-à-vis du devis puisque la surface est inférieure à celle existante, qui n'était pas compris dans le budget prévisionnel de l'exercice, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Ajustement budget	611	- 5 664,00	615221	5 664,00

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

[3.10\) DCM n°2024-31 – Adhésion de principe au service d'intérim territorial du CDG 37](#)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Résultat du vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332- 23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire (Président) propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

- **ÉMET** un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37.
- **APPROUVE** le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, ainsi que les documents y afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (Président) à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services.

- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

3.11) DCM n°2024-32 – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose,

Considérant la nécessité de :

- Créer :
 - o Personnel titulaire :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
 - un poste de rédacteur à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
 - un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
 - un poste d'adjoint technique à hauteur de 6.40/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,
- modifier :
 - o personnel titulaire :
 - un poste d'adjoint technique à hauteur de 23/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,
- supprimer :
 - o Emploi non permanent :
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 23/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,
 - un poste d'adjoint technique à hauteur de 7.55/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le tableau des emplois suivants :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Grade	Catégorie	Temps de travail	Poste pourvu	Poste vacant	Commentaire
PERSONNEL TITULAIRE					
Filière administrative					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/08/2021
Rédacteur principal 2^{ème} classe	B	35/35^{ème}	0	1	
Rédacteur	B	35/35^{ème}	0	1	
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	C	35/35^{ème}	0	1	
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	C	35/35^{ème}	0	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	31/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/08/2023
Adjoint administratif	C	31/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 15/07/2017
Filière médico-sociale					
A.T.S.E.M principal 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	
A.T.S.E.M principal 1 ^{ère} classe	C	21,95/35 ^{ème}	1	0	Modifié au

					01/04/2021
Filière technique					
Agent de maîtrise	C	35/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/12/2023
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	23/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/05/2023
Adjoint technique	C	23/35^{ème}	1	0	
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	2	0	Créés au 13/10/2004 et au 01/07/2022
Adjoint technique	C	4,75/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/02/2017
Adjoint technique	C	6.40/35^{ème}	1	0	
Adjoint technique polyvalent faisant notamment fonction d'ATSEM	C	25,70/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/10/2023
EMPLOIS NON PERMANENT					
Filière administrative					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/07/2022
Adjoint administratif	C	35/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/03/2023

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ DÉCIDE de :

○ créer :

▪ Personnel titulaire :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
- un poste de rédacteur à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} dans le cadre d'un recrutement à venir suite à un détachement,
- un poste d'adjoint technique à hauteur de 6.40/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,

○ modifier :

▪ Personnel titulaire :

- un poste d'adjoint technique à hauteur de 23/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,

○ supprimer :

▪ Emploi non permanent :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 23/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,

- un poste d'adjoint technique à hauteur de 7.55/35^{ème} dans le cadre d'une stagiairisation,
- **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2024.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget 2024.

4) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40, n°2020-41 et n°2024-24 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-27, 2022-55 et 2024-24 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Commande publique :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2024-40	12/04/24	SB	Commande Publique	Vêtements et chaussures ST	PROTECTHOMS	373.61 €
2024-41	15/04/24	SB	Commande Publique	Fournitures bureau mairie	ALTERBURO	65.23 €
2024-42	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 1	HORY CHAUVELIN	1 053 461.81 €
2024-43	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 2	CRUARD	287 853.79 €
2024-44	28/02/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 3	DAVID	226 154.15 €
2024-45	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 4	GUERIN	80 709.52 €
2024-46	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 6	ANCIENS ATELIERS BARTHE BORDEREAU	80 831.34 €
2024-47	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 7	GOUGEON	9 967.20 €
2024-48	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 8	LUSSAULT	14 067.62 €
2024-49	25/01/24	SB	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 9	DELESTRE	27 720.37 €
2024-50	18/04/24	SB	Commande Publique	Alimentation défibrillateur préau mairie	VN ELECTRICITE	479.38 €
2024-51	18/04/24	SB	Commande Publique	Accompagnement mise en eau fontaine/bouteille	TERIDEAL	648.00 €
2024-52	18/04/24	SB	Commande Publique	Bandes blanches résines - Voirie	GEVEKO	2 091.02 €
2024-53	18/04/24	SB	Commande Publique	Bandes blanches résines - Voirie	GEVEKO	1 760.16 €
2024-54	18/04/24	SB	Commande Publique	Signalisation horizontale	AB SERVICE	3 000.00 €
2024-55	18/04/24	SB	Commande Publique	Panneaux de rue	AXIMUM-SES	664.62 €
2024-56	18/04/24	SB	Commande Publique	Nettoyant monument aux morts	LABORATOIRES ACI	699.12 €

2024-57	18/04/24	SB	Commande Publique	Appréhension de biens présumés sans maître (partie forestière)	SAFER	6 510.00 €
2024-58	18/04/24	SB	Commande Publique	Appréhension de biens présumés sans maître (ensemble commune)	SAFER	8 085.00 €
2024-59	18/04/24	SB	Commande Publique	Abattage et débardage peupliers près de bâtiments	EIRL MUSA MOANA	3 685.00 €
2024-60	18/04/24	SB	Commande Publique	Elagage	ETS MASSON SYLVIE	998.40 €
2024-61	18/04/24	SB	Commande Publique	Location pelle	SAS MOREAU	2 250.00 €
2024-62	18/04/24	SB	Commande Publique	Travaux VRD - rue de la Martellière, rue de la Caillardière "Le Grollai", rue Pierre Ronsard "Le Port Guyet", carrefour du Vieux Chêne.	EUROVIA	48 604.92 €
2024-63	18/04/24	SB	Commande Publique	Hydrocurage réseau eaux pluviales	SARP CENTRE OUEST	2 304.00 €
2024-64	18/04/24	SB	Commande Publique	Travaux forestiers (Honoraires d'ATDO-MOE)	ONF	3 744.00 €
2024-65	18/04/24	SB	Commande Publique	Réparation tracteur Landini	SARL FAIGNANT AGRI VITI	680.93 €
2024-66	18/04/24	SB	Commande Publique	Réparation épareuse BOMFORF	SARL FAIGNANT AGRI VITI	1 943.63 €
2024-67	18/04/24	SB	Commande Publique	Contrat de maintenance de logiciel et panneau lumineux FENIX	LUMIPLAN	2 640.00 €
2024-68	18/04/24	SB	Commande Publique	Médailles commune	DRAGO	999.60 €
2024-69	18/04/24	SB	Commande Publique	Cimetière - procédure relèvement de 45 tombes	AGEP/ELABOR	36 144.60 €
2024-70	18/04/24	SB	Commande Publique	Devis 101W000044 - Divers matériels ST	GIRAULT	2 108.00 €
2024-71	18/04/24	SB	Commande Publique	Devis 02098 - Broyeur à herbes	SARL FAIGNANT AGRI VITI	2 640.00 €
2024-72	18/04/24	SB	Commande Publique	Devis DC1432 - PC Portable école	MASC INFORMATIQUE	570.97 €
2024-73	18/04/24	SB	Commande Publique	Menuiseries extérieures logement - I, allée des Quarterons	EIRL STEPHANE HAUDEBAULT	1 012.48 €
2024-74	18/04/24	SB	Commande Publique	Devis DEV1137850 - 3 chauffages pour logement 22, av St Vincent	MR BRICOLAGE	567.00 €
2024-75	18/04/24	SB	Commande Publique	2 vitrines extérieures	SEDI EQUIPEMENT	1 550.88 €
2024-76	22/04/24	ED	Commande Publique	Travaux VRD - rue du Pressoir, avenue St Vincent, rue Marie Dupin	EUROVIA	23 407.20 €
2024-77	22/04/24	JPC	Commande Publique	Devis 190662 - Eclairage complexe sportif	VN ELECTRICITE	6 846.86 €
2024-78	22/04/24	JPC	Commande Publique	Devis 14193 - Garde-corps logement 22, av st Vincent	SARL FORTIER	2 324.40 €
2024-79	22/04/24	JPC	Commande Publique	Devis n° D24030716 - rédaction actes administratif allée des Quarterons	BRANLY-LACAZE	660.00 €
2024-80	22/04/24	JPC	Commande Publique	Devis 544 - Maçonnerie préaux mairie + école	Maçonnerie ROUSSEAU	7 326.00 €

2024-81	22/04/24	SB	Commande Publique	extension cabinet médical-Lot 10-Avenant 1 (+ value attentes électriques pour alimentation)	ACEGIR	2 002.20 €
2024-82	22/04/24	SB	Commande Publique	Extension cabinet médical-Lot 4-Avenant 1 (+ et - values)	HAUDEBAULT	3 330.00 €
2024-83	23/04/24	JPC	Commande Publique	Reconstruction église-Lot 10	GIOFFREDO	350 522.00 €
2024-84	24/04/24	JPC	Commande Publique	Reconstruction de l'église- Diag amiante et plomb avant travaux	ALIZE	540.00 €
2024-85	24/04/24	JPC	Commande Publique	Pose d'un plancher en tôles alu au logt 22, av St Vincent	FORTIER	1 244.40 €
2024-86	24/04/24	SB	Commande Publique	Produits entretien école	PLG	339.45 €
2024-87	24/04/24	SB	URBANISME	DIA 2024 0003 LE BOURG 6, rue de la Treille - E36 et E1868 Renonciation	MAITRE ZENNER Véronique	
2024-88	30/04/24	JPC	Commande Publique	Cantine- Remplacement réducteur de pression dans un regard	SARL TREGRET	1 390.27 €
2024-89	02/05/24	BG	Ressources Humaines	Convention relative à la mise à disposition du service d'assistance au recrutement du Centre de Gestion	CDG 37 - Recrutement	1 150.00 €
2024-90	06/05/24	SB	Commande Publique	Devis 8248961501 Retrait compteur Linky Ancienne Poste	ENEDIS	332.40 €
2024-91	06/05/24	ED	Commande Publique	Devis 02179 Sinistre Réparation Hayon Tracteur	FAIGNANT AGRIVITI	575.81 €
2024-92	13/05/24	SB	Commande Publique	Devis Spectacle Noël	COMPAGNIE SANS LACETS	652.00 €
2024-93	13/05/24	BG	Commande Publique	DVD Bibliothèque	ADAV	438.83 €
2024-94	14/05/24	SB	Commande Publique	Devis Visite du collège par les CM2	ARCHAMBAULT	120.00 €
2024-95	17/05/24	SB	Commande Publique	Produits entretien cantine	PLG	573.62 €

Décisions :

N° des décisions inscrites au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
2024-09	17/04/2024	SB	Bail d'habitation pour le logement situé 22, av St Vincent	Océane LABALETTE	551.26€ / mois €
2024-10	22/04/2024	BG	Contrat de maintenance « sérénité » quinquennal au profit du logiciel & de l'équipement du panneau lumineux	LUMIPLAN	2640.00 € / an
2024-11	06/05/2024	SB	Acceptation d'une indemnité de sinistre du 27/10/2023 (bris de la vitre du hayon du tracteur LANDINI)	AREAS	400.94 €
2024-12	13/05/2024	SB	Contrat de cession des droits de représentation du spectacle « La Mélodie de Gaspard » - Spectacle pour l'école Noël 2024	Compagnie des Sans Lacets	652.00 €

5) Dates à retenir :

- vendredi 24 mai à 9h30 : réunion révision du PLU

- vendredi 31 mai à 9h : réunion de chantier pour les travaux de l'église (en général tous les 15 jours)
- vendredi 31 mai à 20h au stade : AG Foot
- samedi 1er juin à 12h : repas des AFN
- lundi 3 juin à 8h30 à la SDF : RDV avec Scéni Music
- jeudi 6 juin à 15h15 à la Préfecture : sous-commission de sécurité pour le PC de la SDF
- dimanche 9 juin : élections européennes
- jeudi 13 juin à 9h : réunion révision PLU avec les PPA
- vendredi 21 juin en fin d'après-midi sur le parvis de la Mairie : fête de la musique
- samedi 22 juin à l'école : Fête des écoles

6) Questions diverses à ajouter

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?

- Comité des fêtes :

Mme PLOQUIN demande s'il est possible de prolonger la dalle en béton au complexe sportif afin de faciliter notamment le transport des chaises et des tables lors de manifestations, et si possible avant le 14/07.

La question va être étudiée pour savoir si le ST peut le faire en interne.

- Jardin public :

M. PELGER demande s'il serait possible d'installer une caméra de surveillance au jardin public vu les débordements du week-end dernier.

M. le Maire pense que cela pourrait être possible à plus ou moins brèves échéances.

7) Rappel des dates des prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire informe que la date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 11 juin 2024** à 18h30 en Mairie.

-

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée au **mercredi 26 juin 2024** à 18h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

**Le secrétaire de séance,
Jeannine HUET**



**Le Maire,
Sébastien BERGER**

